

**Zeitschrift:** Schweizerische Chorzeitung = Revue suisse des chorales = Rivista svizzera delle corali = Revista dals chors svizzers

**Herausgeber:** Schweizerische Chorvereinigung

**Band:** 2 (1979)

**Heft:** 3

  

**Artikel:** Séance du comité central de l'USC

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1043934>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 31.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

### *Une finalité à d'éducation musicale*

Concevoir une «méthode» d'éducation musicale valable pour tous les enseignants implique une réflexion pédagogique globale. Il faut étendre le terme de «pédagogie» à toutes les formes d'animation et d'action culturelles et deux faits déterminent avant tout cette étude:

1. L'école a perdu complètement et définitivement son privilège d'être seule dispensatrice de la connaissance et de la culture. Elle est supplantée souvent par la télévision, la radio, le cinéma voire les journaux et les bandes dessinées.
2. L'école est conçue par des intellectuels et des hommes politiques qui ne s'intéressent que très rarement à l'éducation musicale en tant que valeur fondamentale. Pour eux cette éducation est un luxe et reste en marge de ce qui est sérieux. L'artiste est un amuseur et le créateur n'est grand que mort, l'Histoire le récupère alors.

La seule façon de lutter contre ces faits est de prévoir un enseignement musical qui ne soit pas en dehors de la vie. L'enfant doit trouver des points de comparaison avec ce qui fait sa vie extra-scolaire, mais aussi se former un esprit critique envers tout l'univers sonore qui l'entoure et l'agresse. Il faut une véritable éducation musicale» et non plus une «heure de chant». Cette éducation doit se pencher sur les moyens mis en œuvre pour *initier, informer et former* à la musique.

Entendons-nous bien, l'objectif de l'éducation musicale n'est pas de former des lecteurs. L'apprentissage du solfège n'est pas le but de l'éducation musicale, il ne doit pas se constituer en préalable. A notre avis cette éducation doit faire appel, à tous les stades, à l'imagination créatrice en évitant les notions théoriques qui écartent l'art de sa mission véritable, et être basée sur l'écoute de soi, l'écoute des autres, l'écoute de la vie du monde.

La finalité générale de l'enseignement musical se trouve dans l'épanouissement de l'individu et du groupe auquel il appartient.

... à suivre

Jean-Louis Petignat,  
membre de la Commission de musique de l'USC

### **SEANCE DU COMITE CENTRAL DE L'USC**

Le 31 mars 1979, le Comité central de l'USC a tenu ses assises à Zurich sous la présidence de M. Max Diethelm, secondé par M. Jean Sommer qui assumait la traduction française.

Dans une lettre adressée au président, l'Union des chanteurs de Genève exprime son regret de ne recevoir que des communiqués écrits dans la langue de Goethe. Elle souhaite à l'avenir que toute correspondance envoyée en

Romandie soit traduite. Mme Schroeder, secrétaire, prend note de ces desiderata et essaiera de contenter tout le monde. Ajoutons que le secrétariat, ouvert à mi-temps seulement, est souvent submergé.

M. Walter Muller, président des Chanteurs zurichoïses se retire et cède la place à M. Werner Loeffel.

Un contact plus étroit de l'USC avec les mass media est recherché, notamment avec la Radio et la TV. A ce propos, M. André Charlet s'entretiendra prochainement, sur nos ondes, avec M. Max Diethelm.

La Revue pose des problèmes d'ordre financier à l'administrateur et les rédacteurs sont soumis à des restrictions allant jusqu'à entraver la lecture des épreuves, ce qu'ils regrettent. Le lecteur ainsi averti voudra bien excuser certaines lacunes. Un tel état de fait a d'ailleurs provoqué l'intervention d'un rédacteur.

La bannière de l'USC a été choisie avec goût par le CC.

Les archives ont quitté Aarau pour s'installer à Zurich. Elles se sont enrichies des archives des anciennes associations de chœurs mixtes et des chœurs de dames.

La préparation de la Fête fédérale de chant à Bâle en 1982 a débuté. Ce sont les sociétés de Bâle ville et Bâle campagne qui en assumeront la responsabilité. Une assemblée extraordinaire des délégués aura lieu à Bâle le 1er sept. 1979. C'est à la décision de cette assemblée que sera soumise l'admission des Vaudois comme société affiliée, mais pour une durée limitée. M. Held de Genève demande à ce sujet s'il ne serait pas possible de revoir les statuts de l'USC qu'il trouve un peu rigides. Les Genevois, dit-il, se sentent isolés. Le canton de Vaud constituerait pour eux un trait d'union indispensable. Selon lui toujours, il est nécessaire d'accepter les Vaudois qui demandent, à 72 % de leurs membres, leur affiliation à l'USC (s.-ent. en attendant l'unanimité).

M. Hans Erismann, rédacteur en chef de la Revue, vient de recevoir des mains de M. S. Widmer, président de la ville de Zurich, la médaille Hans-Georg Nägeli. Cette distinction qui lui fut remise à l'issue du concert du Sängerverein et de l'orchestre de la Tonhalle le 23 mars dernier (Requiem de Verdi) est décernée à des chefs méritants. M. H. Erismann est un fervent défenseur du chant choral à Zurich. Qu'il veuille bien accepter nos plus sincères félicitations. (rr)

## **FONDATION DE LA SOCIÉTÉ FRANK MARTIN**

Le samedi 10 mars 1979 s'est constituée à Lausanne la Société Frank Martin. Dans l'assemblée on remarquait la présence de Mme Frank Martin. M. Robert Mermoud, membre du Comité de préparation, en présida le début.

Après l'élection du comité, il fallut doter la Société d'un président. C'est M. Jehudi Menuhin qui assumera cette tâche.